



# DÉCLARATIONS ET DISCOURS

DIVISION DE L'INFORMATION  
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
OTTAWA - CANADA

	"V"
1	
2	
3	<i>lm</i>
4	
5	<del>_____</del>
6	
7	<i>gm</i>
8	
9	<i>BS</i>
10	
11	<i>TAK</i>
12	
13	
14	

N° 67/18

## QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LES PRINCIPES DIRECTEURS DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU CANADA

Discours prononcé par M. Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à la collation des grades de l'Université luthérienne de Waterloo le 22 mai 1967.

...Comme le savent sans doute la plupart d'entre vous, l'Université du Nouveau-Brunswick a été fondée il y a près de deux siècles et se pique d'être la plus ancienne université anglaise du Canada. Par contre, votre belle institution, même si elle a des racines solides, n'est venue se joindre aux autres universités canadiennes qu'au cours des dernières années. Elle participe ainsi à cette croissance révolutionnaire et fascinante qui s'est produite dans les hautes sphères de l'éducation, depuis deux décennies, au Canada...

Cette fièvre de progrès et d'évolution qui s'est manifestée aux paliers supérieurs de l'éducation au Canada a été aussi très évidente dans la sphère dont je suis responsable: la politique étrangère. Même si les principes qui ont traditionnellement régi nos relations avec les autres pays gardent leur valeur, la façon dont ils s'expriment dans la politique courante doit tenir compte des circonstances changeantes des temps que nous vivons. C'est sur ce thème que je veux vous dire quelques mots aujourd'hui.

Bien que nous fêtions cette année le centième anniversaire de la Confédération, l'épanouissement d'une politique étrangère canadienne distinctive et indépendante est plus récent. Ce n'est qu'en 1907 que nous avons eu un ministère des Affaires extérieures et, durant plusieurs années par la suite notre politique étrangère se limitait à la sauvegarde des intérêts propres au Canada dans la marche de la politique étrangère de l'Empire britannique. Le Canada est devenu membre de la Société des Nations, lors de sa formation en 1920, mais il ne joua jamais de rôle particulièrement actif dans ce malheureux organisme. Préoccupés de nos propres soucis, de même que de nos besoins de développement, nous n'éprouvions guère le besoin de nous inquiéter des événements qui se déroulaient en dehors de nos frontières.

Avec le recul de l'histoire, nous voyons clairement que la Seconde Guerre mondiale a marqué un point décisif dans l'évolution de la politique étrangère du Canada. A la fin de la guerre, le Canada était devenu non seulement plus conscient de son intérêt primordial dans la sauvegarde de la paix dans le

*Ops*

monde, mais aussi de la possibilité qu'il avait maintenant de faire peser, plus positivement et plus efficacement qu'avant, son influence sur les conseils des nations. Bien entendu, l'après-guerre, qui avait vu naître l'âge atomique, devenait un champ plus dangereux, où aucune nation, ni même aucun citoyen sérieux ne pouvaient se permettre d'ignorer les litiges susceptibles de diviser les peuples du monde.

Au début de 1947, peu après avoir été nommé secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Louis St-Laurent donnait à l'Université de Toronto une conférence où il définissait les principes servant de base à la politique étrangère du Canada. Comme le précisait alors M. St-Laurent, pour être vraiment efficace, une politique internationale doit se fonder sur les principes généraux qui ont été éprouvés dans la vie de la nation et qui ont reçu l'appui de forts groupes de la population.

Voici les principes dégagés par M. St-Laurent:

1. L'unité nationale
2. La liberté politique
3. Le respect du droit dans les affaires nationales et internationales
4. Les valeurs de la civilisation chrétienne
5. L'acceptation de la responsabilité internationale en harmonie avec notre conception du rôle que nous devons jouer dans les affaires mondiales.

Vingt ans se sont écoulés, mais je crois que les principes énumérés par M. St-Laurent seraient encore accueillis très favorablement comme critères de l'orientation de notre politique étrangère. Toutefois, je pense qu'il peut y avoir lieu de leur donner une certaine extension, si l'on veut qu'ils traduisent les réalités du monde moderne.

Ainsi, je crois, entre autres choses, que nous devons reconnaître que la sécurité nationale est un élément essentiel sur lequel s'appuie notre politique étrangère. C'est nécessairement la survivance du Canada qui est notre premier objectif.

Au concept de la liberté politique, je crois que nous serions aujourd'hui portés à ajouter celui de la justice sociale, car il est devenu de plus en plus évident que la liberté qui nous tient tant à coeur ne peut vraiment s'épanouir que dans un ordre social caractérisé par une distribution équitable des richesses et offrant chance égale à tous. De pair avec ce principe, citons-en un autre: le progrès économique, tant au Canada que dans le reste du monde.

Nous pourrions peut-être aussi reformuler le dernier principe ou postulat comme étant l'acceptation de la responsabilité internationale, compte tenu de nos propres intérêts et de la possibilité, pour nous, de contribuer à l'édification d'un système international paisible et digne de confiance. Même s'il n'est pas

contre-indiqué de parler de notre rôle dans les affaires mondiales, ce pourrait être trompeur, vu le danger de laisser croire qu'un rôle précis nous est prédestiné. Comme celle des autres pays, la politique étrangère du Canada doit correspondre en définitive à ses intérêts nationaux, dont le premier est, il va sans dire, le maintien de la paix mondiale.

En somme, il me semble que les principes ou postulats sur lesquels se fonde notre politique étrangère pourraient s'énumérer ainsi:

1. La sécurité nationale
2. L'unité nationale
3. La liberté politique et la justice sociale
4. Le respect du droit dans les affaires nationales et internationales
5. Le développement économique du Canada et du monde
6. Les valeurs de la civilisation chrétienne
7. L'acceptation de la responsabilité internationale en harmonie avec nos intérêts et les possibilités que nous avons de contribuer à l'édification de la paix.

En 1947, M. St-Laurent pouvait grouper ses divers principes sous un nombre restreint de titres ou rubriques: le Commonwealth, nos relations avec les États-Unis, nos liens traditionnels avec la France et notre appui à un organisme international constructif. Aucun de ces éléments n'a perdu son importance, mais les circonstances ont changé au point d'exiger aujourd'hui des vues plus larges que celles qu'il était possible ou nécessaire d'avoir il y a vingt ans. De fait, il n'existe, à l'heure actuelle, aucune région du monde qui ne soit dans le rayon de la politique étrangère du Canada.

Durant la période qui a suivi la guerre, il s'est produit dans les affaires internationales deux changements profonds qui ont eu des répercussions importantes sur notre politique étrangère. D'abord, la grande augmentation du nombre des États devenus souverains, indépendants au cours des vingt dernières années, à cause de la dissolution des vieux empires européens en Afrique et en Asie. C'est, assurément, en Afrique que ce changement a été le plus frappant, car le nombre des pays indépendants s'y est accru de quatre qu'il était en 1945 à trente-sept aujourd'hui.

Le surgissement, dans le cours des affaires mondiales, de tant de nouveaux États indépendants a eu des répercussions dépassant de beaucoup celles de l'accroissement du nombre. Pour plusieurs des nouvelles nations, l'indépendance n'a été qu'un premier pas dans la voie souvent difficile et angoissante de l'édification d'une nation. Chez la plupart de ces nations, le niveau du bien-être matériel était souvent très bas et la société industrielle complexe et versée en technologie que, dans les pays occidentaux, nous prenons presque pour une denrée courante, était quasi inconnue. Dans les circonstances on pouvait s'attendre à

ce que l'instabilité et l'incertitude caractérisent les nouveaux États indépendants, au moment de leur plongeon dans l'énorme et difficile entreprise qu'est l'édification simultanée d'économies modernes et de sociétés nationales modernes.

Le second changement d'importance dans la nature des affaires internationales, et qui mérite une attention spéciale, c'est le fait de la complexité et de la diversité grandement accrues des relations économiques entre les États. Quoique le commerce ait été, de tradition, le premier et le plus important facteur de rapprochement entre pays et nations, il n'est quand même qu'un aspect des relations économiques qu'entretiennent les États entre eux, même s'il nous faut reconnaître que le commerce a connu de son côté, par son volume et sa complexité, un accroissement immense avec les années. Parmi d'autres aspects plus nouveaux des relations économiques, citons les questions d'administration monétaire et d'aide au développement. La nature changeante des relations économiques entre les États a donné lieu à l'établissement de toute une kyrielle d'organismes internationaux influents, tels que: le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, et l'Organisation de la coopération et du développement économiques. Il y a aussi, évidemment, les Nations Unies qui, par l'intermédiaire du Programme pour le développement et par d'autres organismes affiliés, ont assumé de grandes responsabilités dans le domaine économique. La preuve en est que les quatre cinquièmes des ressources en main-d'oeuvre et en financement dont dispose le réseau des Nations Unies sont affectés à des tâches qui contribuent au développement économique.

L'effort international qu'on fait actuellement pour aider au développement économique des pays en voie de progrès est l'illustration la plus claire et la plus réaliste du fait généralement admis que, dans leurs efforts pour grandir et prospérer, les nations ne sont pas des rivales mais de toute nécessité, des associées. Désormais, les responsabilités des gouvernements ne sont plus restreintes par les frontières nationales. Voilà une dissociation révolutionnaire marquée des concepts d'il y a même deux ou trois décennies.

En tant que l'un des principaux pays développés, le Canada a la responsabilité de participer pleinement à l'oeuvre du développement économique international. Les programmes canadiens d'aide au développement ont commencé avec l'établissement du Plan Colombo, en 1950: ils se chiffrent maintenant par environ 300 millions de dollars par an. Le gouvernement a décidé de porter ses contributions au développement international au palier de un pour cent de notre revenu national, d'ici le début des années '70.

Les programmes d'aide du Canada ne constituent qu'un exemple du mode d'évolution de notre politique étrangère au cours des dernières années, en conformité des jalons plantés en 1947 par M. St-Laurent. On en trouve un autre exemple dans les progrès de nos relations avec les pays francophones.

Comme il y a vingt ans, il reste vrai que notre politique étrangère doit rendre justice aux éléments français et anglais, si elle veut favoriser l'unité nationale. Il y a beaucoup plus de pays francophones aujourd'hui qu'il n'y en avait en 1947 et la portée de précieuses relations fondées sur notre héritage français s'est grandement élargie. Je suis convaincu que le Canada tout entier ne peut manquer de profiter d'un tel essor.

Nos efforts pour assurer le respect du droit dans les affaires internationales sont toujours, depuis 1945, concentrés aux Nations Unies. Le Canada s'est montré prêt à contribuer aux opérations du maintien de la paix et à appuyer d'autres façons les Nations Unies, avec la ferme conviction que, grâce à cette Organisation, il aide à l'édification d'une solide structure visant à maintenir la paix internationale.

Comme toute assemblée diversifiée dans ses membres qui partagent des points de vue différents, l'organisation des Nations Unies n'est aussi forte et aussi efficace que dans la mesure où ses membres le veulent bien. Pour cette raison, je crois qu'il est essentiel que les Nations Unies deviennent un organisme vraiment universel et que l'autorité de prendre des décisions dans le cadre des Nations Unies soit carrément associée à la responsabilité qui retombe finalement sur les États membres, en matière d'exécution. A mon sens, il est aussi très important que les nations du monde se rendent compte que l'efficacité de l'ONU et, partant, leur propre sécurité, dépendent de la bonne volonté qu'elles mettent à accepter des modifications du concept de souveraineté nationale en fonction des intérêts d'une collectivité internationale plus vaste.

Il est malheureusement encore vrai que des menaces à la paix, qui peuvent survenir pour une raison ou pour une autre, ne peuvent pas être dissipées par l'entremise des Nations Unies. Le conflit actuel au Vietnam est l'un de ces cas.

Je tiens à ce qu'il soit absolument clair que le Gouvernement du Canada partage entièrement les profondes inquiétudes qui obsèdent tant de Canadiens au sujet de la situation dangereuse au Vietnam. Le problème, pour le gouvernement, a été de déterminer quelle ligne de conduite il peut et doit adopter pour atténuer les dangers et couper l'allumage du conflit.

Au cours des derniers mois, je me suis employé avec ardeur à explorer tous les moyens susceptibles de réduire l'ampleur des hostilités, y compris la cessation des bombardements, et en même temps susceptibles d'engager les parties sur la voie d'un règlement négocié. Parce que le Canada joue un rôle dans ce coin du monde à cause de son adhésion à la Commission internationale, même si cette Commission ne semble pas pour le moment capable d'arriver à grand-chose, nous avons l'occasion d'étudier et d'évaluer les formes possibles d'action. J'ai toujours cru et je crois encore que des efforts constructifs et inlassables dans cette zone concrétisent pour le gouvernement du Canada le meilleur espoir de jouer un rôle utile dans la tragique situation du Vietnam.

Déterminer si oui ou non les exhortations publiques lancées à un côté ou à l'autre augmenteront nos possibilités d'influer sur le cours des événements est une question de jugement. Le mien me dit que dans les circonstances connues jusqu'ici, nos attitudes ont constitué le meilleur moyen d'arriver à cette fin.

A long terme c'est certain, le conflit vietnamien a remis en évidence la nécessité de renforcer les moyens à la portée de la collectivité internationale, comme telle, pour empêcher la tournure désastreuse de ces situations. Il existe un désir presque unanime de voir les problèmes du Vietnam se régler dans la paix et la justice; pourtant, le conflit continue et se fait de plus en plus menaçant.

Sûrement, les nations du monde, en particulier les grandes puissances, comprennent qu'il est révolu le temps où elles pouvaient, en toute sécurité, poursuivre leurs intérêts ou donner libre cours à leurs convictions profondes, en dehors des cadres d'une collectivité internationale organisée.

En cette année du centenaire de la Confédération, nous, Canadiens, nous rendons bien compte du potentiel merveilleux que l'avenir réserve à notre pays et, pour employer le thème de l'Expo, à la "Terre des hommes". Le conflit au Vietnam, les situations inquiétantes dont sont témoins d'autres parties du monde, les problèmes angoissants de la faim et de la pauvreté avec lesquels sont aux prises tant de pays en voie de développement, nous rappellent avec une tragique éloquence que de grands obstacles doivent être surmontés, si nous voulons que l'avenir remplisse ses brillantes promesses.

Notre politique étrangère est orientée vers les moyens de vaincre ces obstacles. La besogne à accomplir nécessitera, en plus de principes sains, de la patience, de la sagesse et un effort opiniâtre. En s'appliquant à ces tâches, le Canada, j'en suis convaincu, servira ses intérêts et ceux de la collectivité mondiale s'il cherche en tout à être "un bon citoyen du monde".

---

S/C